



Agence Nationale
pour la Rénovation
Urbaine

69 bis, rue de Vaugirard
75006 Paris
tél. : 01 53 63 55 00
fax : 01 45 44 95 16
www.anru.fr

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'ANRU incubateur de l'Institut pour la ville durable

Le Directeur Général de l'ANRU a été chargé par Manuel Valls, Premier Ministre, de la mission de préfiguration de l'Institut pour la ville durable.

Cette mission s'appuie sur le Rapport de Roland Peylet « La ville durable, une politique publique à construire », remis le 30 octobre à Patrick Kanner, Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, et Myriam El Khomri, Secrétaire d'Etat chargée de la politique de la Ville.

Pourquoi un Institut pour la ville durable ?

L'Institut pour la ville durable vise à porter une politique publique de la ville durable, dont la nécessité a été soulignée dans le Rapport Peylet.

Il s'agit de créer un lieu unique de ressource, un outil partagé visant à coordonner les initiatives tant publiques que privées sur le sujet, développer une approche plus intégrée des enjeux urbains.

Ministères, organismes, collectivités locales, entreprises, monde académique pourront ainsi y croiser leurs expertises afin de construire ensemble une conception nationale partagée de la ville durable et valoriser le savoir-faire français.

Quelles missions pour l'Institut de la ville durable?

L'Institut aura 4 principales missions :

- Observer et évaluer les données et démarches existantes
- Capitaliser et valoriser les expériences réussies
- Accompagner les projets au travers notamment de « sites pilotes », véritables démonstrateurs du savoir-faire français en matière de production de la ville
- Développer les compétences (formations spécifiques, recherche et développement...)

A travers ces missions opérationnelles, l'Institut participera au rayonnement à l'international.

Pourquoi l'ANRU ?

De par son expertise en matière d'intervention sur la ville, son fonctionnement partenarial reconnu, l'ANRU s'est vu confier le rôle d'incubateur de l'Institut pour la ville durable.

En lien avec les parties prenantes (personnalités auditionnées par Roland Peylet, représentants des ministères concernés et des entreprises impliquées dans la démarche), elle devra définir la gouvernance et les missions précises de l'Institut pour la ville durable dans un rapport remis au Premier Ministre en mars 2015.

A propos de l'ANRU

L'ANRU met en œuvre des projets de renouvellement urbain afin de transformer les conditions de vie de 5 millions d'habitants. A travers le Programme National de Rénovation Urbaine (12,350 milliards d'euros en provenance de l'ANRU et de ses partenaires, qui génèrent 45 milliards d'euros de travaux) et le Programme « Quartiers Anciens », l'ANRU intervient notamment sur les logements, les espaces publics, les équipements scolaires, les crèches, les commerces, l'activité économique.

La loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion urbaine du 21 février 2014 a confié à l'Etablissement la réalisation du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) de 5 milliards d'euros qui vont permettre de générer 15 milliards d'investissements supplémentaires.

L'ANRU agit également en faveur de l'insertion par l'emploi, du développement des internats de la réussite, de la culture scientifique, technique et industrielle et de projets innovants destinés à la jeunesse, au titre du Programme Investissements d'Avenir (PIA).

La loi de finances 2014 prévoit, dans le cadre du PIA, un deuxième programme d'innovation environnementale de 85 millions d'euros, dont l'ANRU est opérateur. De plus, l'Agence doit mettre en œuvre un autre programme de 250 millions d'euros, en vue de faciliter des opérations de co-investissement public-privé dans les quartiers.

CONTACT PRESSE ANRU

Direction de la Communication

Elizabeth Broge / Laurence Quercy :
01 53 63 55 05 - ebroge@anru.fr -
lquercy@anru.fr

